Communauté de communes
Pays de Mortagne

Assainissement collectif

Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service public

Exercice 2022

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 2
1.1. Présentation du territoire desservi 3
1.2. Mode de gestion du service 4
1.3. Estimation de la population desservie (D201.0) 4
1.4. Nombre d'abonnés 4
1.5. Volumes facturés 5
1.6. Détail des imports et exports d'effluents 5
1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) 5
1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert 6
1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées 7
1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) 24
1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration 24
1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration 25
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service 26
2.1. Modalités de tarification 26
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0) 27
2.3. Recettes 30
3. Indicateurs de performance 30
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) 30
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux 30
3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3) 32
3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) 33
3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) 34
3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 35
4. Financement des investissements 43
4.1. Montants financiers 43
4.2. Etat de la dette du service 43
4.3. Amortissements 44
4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux 44
4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 45
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 45
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) 45
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 45
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 46

Annexe : note d'information sur les redevances de l'agence de l'eau

Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté de communes du Pays-de-Mortagne
- Nom de l'entité de gestion : assainissement collectif,
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	☒	☐
	Transport	☒	☐
	Dépollution	☒	☐
	Contrôle de raccordement	☒	☐
	Elimination des boues produites	☒	☐
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☒
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

- Territoire desservi : Chanverrie, La Gaubretière, Les Landes-Genusson, Mallièvre, Mortagne-sur-Sèvre, Saint-Aubin-des-Ormeaux, Saint-Laurent-sur-Sèvre, Saint-Malô-du-Bois, Saint-Martin-des-Tilleuls, Tiffauges, Treize-Vents
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☑ Non
- Existence d'un zonage ☒ Oui, date d'approbation* : ..... ☐ Non

commune	date d'approbation
Chanverrie - Chambretaud	non communiqué
Chanverrie - La Verrie	non communiqué
La Gaubretière	01/02/2002
Les Landes-Genusson	06/07/2005
Mallièvre	néant
Mortagne-sur-Sèvre	non communiqué
Saint-Aubin-des-Ormeaux	non communiqué
Saint-Laurent-sur-Sèvre	18/09/2000, MàJ le 19/10/2011
Saint-Malo-du-Bois	non communiqué
Saint-Martin-des-Tilleuls	20/05/2003
Tiffauges	20/03/2000
Treize-Vents	28/05/2009

- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : ..... ☐ Non
  - Chanverrie, La Gaubretière, Les Landes-Genusson, Mallièvre, Mortagne-sur-Sèvre, Saint-Aubin-des-Ormeaux, Saint-Malô-du-Bois, Saint-Martin-des-Tilleuls, Tiffauges, Treize-Vents : règlement de service approuvé le 6 décembre 2018.
  - Saint-Laurent-sur-Sèvre : règlement de service approuvé le 17 octobre 2011.

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Délégation de Service Public par la SAUR sur l'ensemble des communes du territoire. Contrat du 01/01/2019 au 31/12/2028

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 11 418 abonnés au 31/12/2022.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	variation en % 2020-2021	Nombre d'abonnés au 31/12/2022	Nombre d'abonnés non domestiques 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	variation en % 2021-2022
Chanverrie - Chambretaud	610	3,39%	607	1	608	-0,33%
Chanverrie - pôle du Landreau	41	-4,65%	35	2	37	-9,76%
Chanverrie - La Verrie	1 546	4,81%	1 553	1	1 554	0,52%
La Gaubretière	1 123	2,09%	1 149	-	1 149	2,32%
Les Landes-Genusson	939	1,62%	985	-	985	4,90%
Mallièvre	152	0,00%	152	-	152	0,00%
Mortagne-sur-Sèvre	2 724	2,33%	2 745	3	2 748	0,88%
Saint-Aubin-des-Ormeaux	481	0,84%	495	-	495	2,91%
Saint-Laurent-sur-Sèvre	1 528	0,66%	1 564	-	1 564	2,36%
Saint-Malo-du-Bois	614	1,32%	629	1	630	2,61%
Saint-Martin-des-Tilleuls	377	5,90%	391	-	391	3,71%
Tiffauges	656	0,31%	663	-	663	1,07%
Treize-Vents	432	1,89%	441	1	442	2,31%
total des abonnés	11 223	2,20%	11 409	9	11 418	1,74%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 11 161.
Le nombre d'abonnés varie aussi du fait de la viabilisation de ZH et ZAE (non compris dans les abonnés potentiels du zonage d'assainissement).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseaux gravitaire + refoulement, hors branchement) est de 49,15 abonnés/km1 au 31/12/2022.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2.5 habitants/abonné au 31/12/2022.

1.5. Volumes facturés

commune	volumes facturés abonnés domestiques 31/12/2021	volumes facturés d'abonnés non domestiques 31/12/2021	total des volumes facturés 31/12/2021	volumes facturés abonnés domestiques 31/12/2022	volumes facturés d'abonnés non domestiques 31/12/2022	total des volumes facturés 31/12/2022	variation en % 2021-2022
Chanverrie - Chambretaud	42 331	29 103	71 434	47 921	38 020	85 941	20,31%
Chanverrie - pôle du Landreau	11 095	31 264	42 360	13 200	24 993	38 193	-9,84%
Chanverrie - La Verrie	117 661		117 661	118 030	23 379	141 409	20,18%
La Gaubretière	86 746	-	86 746	88 430		88 430	1,94%
Les Landes-Genusson	70 951	44	70 995	81 175	-	81 175	14,34%
Mallièvre	9 159	-	9 159	9 366		9 366	2,26%
Mortagne-sur-Sèvre	212 636	45 820	258 456	221 713	42 509	264 222	2,23%
Saint-Aubin-des-Ormeaux	36 012	-	36 012	38 159		38 159	5,96%
Saint-Laurent-sur-Sèvre	143 644	-	143 644	137 894		137 894	-4,00%
Saint-Malo-du-Bois	50 376	9 100	59 476	57 117	8 299	65 416	9,99%
Saint-Martin-des-Tilleuls	28 882	-	28 882	28 050		28 050	-2,88%
Tiffauges	53 461	-	53 461	53 200		53 200	-0,49%
Treize-Vents	34 007	33	34 040	35 561	37	35 598	4,58%
total des volumes factures aux abonnés	896 961	115 364	1 012 327	929 816	137 237	1 067 053	5,41%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

*1.6. **Détail des imports et exports d'effluents***

Volumes importés depuis…	Volumes importés durant l'exercice 2021 en m³	Volumes importés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Sèvremoine en 2018 puis Mauges Communauté en 2019	2 944	3 252	10.46 %
Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais	NC	NC	

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 10 au 31/12/2020.

- LUCAS G (Chanverrie) – 2012,
- Cabinet dentaire Coudert – Hervieu (2012),
- Boulangerie (pl C. de Gaulle, Chanverrie) - 2012
- SMURFIT KAPPA (Mortagne-sur-Sèvre) – 2014
- O'GUSTE (Mortagne-sur-Sèvre) – 2014
- VIENNOISERIE LIGERIENNE (Mortagne-sur-Sèvre) -2014.
- La charcuterie Begein (Saint-Malo-du-Bois) – 2014,
- TENDANCE CREATIVE (Chanverrie) – 2022,
- La brasserie Mélusine (Chanverrie) – 2015,
- La LEMANCE (Chanverrie) – 2016,

- PROVIMI (Treize-Vents) – 2016
- SOFRILOG (Chanverrie) – 2018.
- SUPERMARCHE Utile (Chanverrie) - 2020

Des conventions spéciales de déversement ont été contractualisées :
- La charcuterie Begein (Saint-Malo-du-Bois),
- TENDANCE CREATIVE (Chanverrie),
- SOFRILOG (Chanverrie),
- La brasserie Mélusine (Chanverrie),
- La LEMANCE (Chanverrie),
- PROVIMI (Treize-Vents),

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de 232,29 km :
- 213 432,51 ml en gravitaire,
- 18 854,22 ml en refoulement.

Des ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement		Localisation	Volume éventuel de stockage
Trop plein	Chanverrie, La Verrie	Station d'épuration : bassin tampon	
Déversoir d'orage	Chanverrie, La Verrie	Rue du Puy gros	
Trop plein	Les Landes-Genusson	Station d'épuration : PR, détection de surverse	
Trop plein	Les Landes-Genusson	Station d'épuration : trop plein de bassin tampon	
Trop plein	Les Landes-Genusson	PR de Bellevue	
Déversoir d'orage	Les Landes-Genusson	Champ à proximité de la rue Éric Tabarly	
Déversoir d'orage	Les Landes-Genusson	Champ à proximité de la rue des rosiers	
Déversoir d'orage	Les Landes-Genusson	rue Pasteur	
?	Mortagne-sur-Sèvre, Evrunes	Entrée de station : point de mesure équipé d'un caisson déversoir	
Trop plein	Mortagne-sur-Sèvre, Evrunes	PR de Bellevue dans la bâche du poste	
Trop plein	Mortagne-sur-Sèvre, St Hilaire	PR Rochard	
Trop plein	Saint-Laurent-sur-Sèvre	PR rue du guichet	138 kg DBO5 estimé
Trop plein	Saint-Laurent-sur-Sèvre	PR Pont Barbin	50 kg DBO5 estimé
Trop plein	Saint-Laurent-sur-Sèvre	PR Bellevue	
Trop plein	Saint-Laurent-sur-Sèvre	PR Les étangs	
Déversoir d'orage	Saint-Laurent-sur-Sèvre	Jean Paul II	51 kg DBO5 estimé
Déversoir d'orage	Saint-Laurent-sur-Sèvre	Jouvence	138 kg DBO5 estimé
Trop plein	Saint-Malo-du-Bois	PR ZAE	
Déversoir d'orage	Saint-Malo-du-Bois	À proximité de la rue de la vallée	
Déversoir d'orage	Saint-Malo-du-Bois	Rue du doué	
Déversoir d'orage	Tiffauges	Rue du Puy Pelé	
Déversoir d'orage	Tiffauges	Rue du Bourg	
Déversoir d'orage	Tiffauges	Rue des moines	
Déversoir d'orage	Tiffauges	Château	
Déversoir d'orage	Tiffauges	Grande rue (en bas de la rue St Aubin)	
Déversoir d'orage	Tiffauges	Grande rue (en bas de la rue St Lazare)	
Déversoir d'orage	Tiffauges	Grande rue (haut de la rue des douves)	

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 17 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station de Chambretaud - La Palardière
Code Sandre de la station : 0485048S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage aéré
Date de mise en service	01/10/1995
Commune d'implantation	Chanverrie (85302)
Lieu-dit	La Palardière
Capacité nominale STEU en EH (1)	660
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m³/j	110 m³/j

Prescriptions de rejet			
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... 28/04/1994		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur	Eau douce de surface la Crume	
Polluant autorisé	Concentrations maximales au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5-f	35	☐ et ☒ ou	60 %
DCO-f	200	☐ et ☒ ou	60 %
MES		☐ et ☐ ou	50 %
NGL		☐ et ☐ ou	
NTK		☐ et ☐ ou	
pH		☐ et ☐ ou	
NH_4^+		☐ et ☐ ou	
Pt		☐ et ☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5f		DCO f		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne		19.23	95.22	50.5	94.07	50	88.58	43.22	44.3	6.83	29.92

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : Station de Chambretaud-Le Bourg
Code Sandre de la station : 0485048S0002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage aéré
Date de mise en service	01/01/1993
Commune d'implantation	Chanverrie (85302)
Lieu-dit	Sud Est bourg
Capacité nominale STEU en EH (1)	900
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	150 m^3/j

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... 10/11/1982			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur	Eau douce de surface ruisseau 'Le blanc		
Polluant autorisé	Concentrations maximales au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5-f	35	☐ et	☒ ou	60 %
DCO-f	200	☐ et	☒ ou	60 %
MES		☐ et	☐ ou	50 %
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK		☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt		☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5 f		DCO f		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne		22.98	93.58	57.5	92.55	48	85.03	24.01	62.66	6.05	5.66

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°3 : Station de Chanverrie (La VERRIE) - Le Coudreau
Code Sandre de la station : 0485302S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boues activées
Date de mise en service	01/04/1998
Commune d'implantation	Chanverrie (85302)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH (1)	4000
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m³/j	600 m³/j

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☐ Autorisation en date du ☒ Déclaration en date du ... 19/07/2006			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur	Eau douce de surface ruisseau des Amourettes		
Polluant autorisé	Concentrations maximales au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	25	☐ et	☒ ou	80 %
DCO	125	☐ et	☒ ou	75 %
MES	35	☐ et	☒ ou	90 %
NGL	20	☐ et	☐ ou	
NTK		☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt	2	☐ et	☒ ou	80 %

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne		3.92	99.02	17.42	98.19	5.35	98.71	8.49	91.91	0.88	90.76

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°4 : Station du Pôle du Landreau (commune de la Verrie)
Code Sandre de la station : 0485302S0002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel
Date de mise en service	01/01/1998
Commune d'implantation	Chanverrie (85302)
Lieu-dit	Pôle du Landreau
Capacité nominale STEU en EH (1)	452
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	68 m^3/j

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☐ Autorisation en date du ☐ Déclaration en date du ... ?			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur	Eau douce de surface ruisseau des amourettes		
Polluant autorisé	Concentrations maximales au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	35	☐ et	☒ ou	60 %
DCO	200	☐ et	☒ ou	60 %
MES		☐ et	☒ ou	50 %
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK		☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt		☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5-f		DCOf		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne		39.7	96.14	145.5	93.59	195.50	66.78	115.07	38.55	15.78	5.29

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°5 : Station de la Gaubretière - Rte des Landes-Genusson
Code Sandre de la station : 0485097S0002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage aéré
Date de mise en service	01/10/1982
Commune d'implantation	La Gaubretière (85097)
Lieu-dit	Route des Landes
Capacité nominale STEU en EH (1)	1080
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	180 m^3/j

Prescriptions de rejet			
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur	Eau douce de surface La Crume	
Polluant autorisé	Concentrations maximales au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5-f	35	☐ et ☒ ou	60 %
DCO-f	200	☐ et ☒ ou	60 %
MES		☐ et ☐ ou	50 %
NGL		☐ et ☐ ou	
NTK		☐ et ☐ ou	
pH		☐ et ☐ ou	
NH_4^+		☐ et ☐ ou	
Pt		☐ et ☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5 f		DCO f		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne		12.34	93.37	41.5	87.4	108	11.8	15.68	55.91	5.32	0.01

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°6 : Station de la Gaubretière - Les Gâts
Code Sandre de la station : 0485097S0003

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boues activées
Date de mise en service	01/05/2006
Commune d'implantation	La Gaubretière (85097)
Lieu-dit	Les Gats
Capacité nominale STEU en EH (1)	1800
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	500 m^3/j

Prescriptions de rejet			
Soumise à	☐ Autorisation en date du ...		
	☒ Déclaration en date du ...	11/05/2004	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	La Poisotière	
Polluant autorisé	Concentrations maximales au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5	25	☐ et ☒ ou	90 %
DCO	125	☐ et ☒ ou	75 %
MES	35	☐ et ☒ ou	70 %
NGL	15	☐ et ☒ ou	70 %
NTK		☐ et ☐ ou	
pH		☐ et ☐ ou	
NH_4^+		☐ et ☐ ou	
Pt	2	☐ et ☐ ou	80 %

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne		4.71	98.74	25.50	96.56	4	98.78	10.47	84.53	1.64	81.80

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°7 : Station des Landes-Genusson - Route de Saint Symphorien
Code Sandre de la station : 0485119S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boues activées
Date de mise en service	19/01/2015
Commune d'implantation	Les Landes-Genusson (85119)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH (1)	2800
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	420 m^3/j

Prescriptions de rejet		
Soumise à	☐ Autorisation en date du ...	
	☒ Déclaration en date du ...	05/02/2013
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau l'étang des Boucheries

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	15	☐ et	☒ ou	70 %
DCO	65	☐ et	☒ ou	75 %
MES	20	☐ et	☒ ou	90 %
NGL	10	☐ et	☐ ou	
NTK	7	☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt	1	☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne		3.88	98.04	16.83	96.81	4.35	97.94	3.27	96.31	0.64	90.95

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°8 : Station Gazeau-Evrunes
Code Sandre de la station : 0485151S0007

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boues activées
Date de mise en service	01/09/1993
Commune d'implantation	Mortagne-sur-Sèvre (85151)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH (1)	7200
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m³/j	1 200 m³/j

Prescriptions de rejet			
Soumise à	☐ Autorisation en date du ...		
	☒ Déclaration en date du ...	25/07/1991	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	La Sèvre Nantaise	
Polluant autorisé	Concentrations maximales au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5	25	☐ et ☐ ou	
DCO	90	☐ et ☐ ou	
MES	30	☐ et ☐ ou	
NGL	10	☐ et ☐ ou	
NTK		☐ et ☐ ou	
pH		☐ et ☐ ou	
NH_4^+		☐ et ☐ ou	
Pt	2	☐ et ☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne		5.67	98.65	25.5	97.03	5.67	98.5	5.68	93.99	0.84	94.95

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°9 : Station d'épuration St Hilaire de Mortagne
Code Sandre de la station : 0485151S0008

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée
Date de mise en service	27/04/2007
Commune d'implantation	Mortagne-sur-Sèvre (85151)
Lieu-dit	Saint-Hilaire
Capacité nominale STEU en EH (1)	1800
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	320 m^3/j

Prescriptions de rejet		
Soumise à	☐ Autorisation en date du ...	
	☒ Déclaration en date du ...	05/01/2005
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau de la 'Vergnaie'

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5	25	☐ et ☐ ou	
DCO	125	☐ et ☐ ou	
MES	35	☐ et ☐ ou	
NGL	10	☐ et ☐ ou	
NTK		☐ et ☐ ou	
pH		☐ et ☐ ou	
NH_4^+		☐ et ☐ ou	
Pt	2	☐ et ☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne		4.4	98.64	19.00	97.49	2.5	99.45	8.27	87.44	1.42	83.77

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°10 : Station de Saint-Aubin-des-Ormeaux - route de Saint-Martin-des-Tilleuls
Code Sandre de la station : 0485198S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel
Date de mise en service	01/12/2004
Commune d'implantation	Saint-Aubin-des-Ormeaux (85198)
Lieu-dit	Rte de Saint-Martin-des-Tilleuls
Capacité nominale STEU en EH (1)	1000
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m³/j	150 m³/j

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☐ Autorisation en date du ...			
	☒ Déclaration en date du ...		27/06/2003	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	LE VRIGNON		
Polluant autorisé	Concentrations maximales au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5-f	25	☐ et	☒ ou	60 %
DCO-f	125	☐ et	☒ ou	60 %
MES	150	☐ et	☐ ou	
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK		☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt		☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5-f		DCOf		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne		37.66	81.78	67.5	85.61	85	75.91	36.31	38.06	6.34	14.5

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°11 : Station d'épuration ZA du bois Chabot
Code Sandre de la station : 0485238S0006

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel
Date de mise en service	01/01/1998
Commune d'implantation	Saint-Laurent-sur-Sèvre (85238)
Lieu-dit	ZA du Bois Chabot
Capacité nominale STEU en EH (1)	220
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m³/j	33 m³/j

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☐ Autorisation en date du ...			
	☒ Déclaration en date du		12/01/1993	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	la Sèvre Nantaise		
Polluant autorisé	Concentrations maximales au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	35	☐ et	☒ ou	60 %
DCO	200	☐ et	☒ ou	60 %
MES		☐ et	☐ ou	50 %
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK		☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt		☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_{5f}		DCO-f		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Néant		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°12 : Station La Pârie
Code Sandre de la station : 0485238S0007

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boues activées
Date de mise en service	01/09/1982
Commune d'implantation	Saint-Laurent-sur-Sèvre (85238)
Lieu-dit	La Pârie
Capacité nominale STEU en EH (1)	6500
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m³/j	905 m³/j

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... 23/11/2006			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur	Eau douce de surface La Sèvre Nantaise		
Polluant autorisé	Concentrations maximales au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	20	☐ et	☒ ou	90 %
DCO	70	☐ et	☒ ou	70 %
MES	35	☐ et	☒ ou	90 %
NGL	15	☐ et	☐ ou	
NTK		☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt	1	☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne		5	98.26	19.5	96.41	4.85	98.39	5.49	88.75	0.34	95.71

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°13 : Station de Saint-Malo-du-Bois - Poupet
Code Sandre de la station : 0485240S0002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boues activées
Date de mise en service	01/11/1974
Commune d'implantation	Saint-Malô-du-Bois (85240)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH (1)	720
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m³/j	120 m³/j

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur	Eau douce de surface SEVRE NANTAISE		
Polluant autorisé	Concentrations maximales au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	35	☐ et	☐ ou	60 %
DCO	200	☐ et	☐ ou	60 %
MES		☐ et	☐ ou	50 %
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK		☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt		☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Juillet		2.8	99.67	10	99.39	4.8	97.48	11.84	96.76	1.89	90.74

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°14 : Station de St Malo-du-Bois -Est
Code Sandre de la station : 0485240S0003

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boues activées
Date de mise en service	14/02/20171
Commune d'implantation	Saint-Malô-du-Bois (85240)
Lieu-dit	Est
Capacité nominale STEU en EH (1)	750
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	449 m^3/j

Prescriptions de rejet		
Soumise à	☐ Autorisation en date du ...	
	☒ Déclaration en date du ...	14/04/2015
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	LA SEVRE NANTAISE

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5	25	☐ et ☒ ou	70 %
DCO	65	☐ et ☒ ou	75 %
MES	25	☐ et ☒ ou	90 %
NGL	10	☐ et ☒ ou	70 %
NTK		☐ et ☐ ou	
pH		☐ et ☐ ou	
NH_4^+		☐ et ☐ ou	
Pt	1	☐ et ☒ ou	80 %

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne		5	98.8	21.83	97.56	3.13	99.2	3.48	96.42	0.66	93.19

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°15 : Station de St Martin-des-Tilleuls - Route des Landes-Genusson
Code Sandre de la station : 0485247S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel
Date de mise en service	01/04/1992
Commune d'implantation	Saint-Martin-des-Tilleuls (85247)
Lieu-dit	Route des Landes-Genusson
Capacité nominale STEU en EH (1)	507
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m³/j	76 m³/j

Prescriptions de rejet			
Soumise à	☐ Autorisation en date du ...		
	☒ Déclaration en date du ...	30/08/1991	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	ruisseau de la Rainerie puis le Vrignon	
Polluant autorisé	Concentrations maximales au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5-f	35	☐ et ☒ ou	60 %
DCO-f	200	☐ et ☒ ou	60 %
MES	120	☐ et ☒ ou	50 %
NGL		☐ et ☐ ou	
NK	40	☐ et ☐ ou	
pH		☐ et ☐ ou	
NH_4^+		☐ et ☐ ou	
Pt		☐ et ☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5-f		DCO-f		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Février		34.31	95.74	65	95.67	70	84.44	51.95	46.95	6.5	52.9

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°16 : Station de Tiffauges - le bourg
Code Sandre de la station : 0485293S0002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boues activées
Date de mise en service	01/07/1993
Commune d'implantation	Tiffauges (85293)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH (1)	1083
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	180 m^3/j

Prescriptions de rejet		
Soumise à	☐ Autorisation en date du ...	
	☒ Déclaration en date du ...	24/08/1992
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	La Crume

Polluant autorisé	Concentrations maximales au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5	35	☐ et ☒ ou	60 %
DCO	90	☐ et ☒ ou	60 %
MES	30	☐ et ☒ ou	50 %
NGL	20	☐ et ☐ ou	
NTK		☐ et ☐ ou	60 %
pH		☐ et ☐ ou	
NH_4^+		☐ et ☐ ou	
Pt		☐ et ☐ ou	80 %

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne		5.29	97.38	21.5	94.45	4.5	97.17	9.61	87.65	2.34	62.25

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°17 : Station de Treize Vents - Route de Mallièvre
Code Sandre de la station : 0485296S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel
Date de mise en service	01/06/1989
Commune d'implantation	Treize-Vents (85296)
Lieu-dit	Rte de Mallièvre
Capacité nominale STEU en EH [1]	1194
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	179 m^3/j

Prescriptions de rejet		
Soumise à	☐ Autorisation en date du ...	
	☒ Déclaration en date du ...	27/08/1988
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	fossé vers la Vouzaie

Polluant autorisé	Concentrations maximales au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5	35	☐ et ☒ ou	60 %
DCO	120	☐ et ☒ ou	60 %
MES	120	☐ et ☒ ou	50 %
NGL		☐ et ☐ ou	
NK	40	☐ et ☐ ou	
pH		☐ et ☐ ou	
NH_4^+		☐ et ☐ ou	
Pt		☐ et ☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5-f		DCO f		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne		27.26	94.25	85.5	91.42	88	78.42	41.3	58.94	6.97	40.67

[1] EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
[2] en tonnes de Matière Sèche (tMS)

1.10. Quantités de boues ***issues des ouvrages d'épuration (D203.0)***

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
Station de Chanverrie – Chambretaud, La Palardière Code Sandre : 0485048S0001	-	-
Station de Chanverrie - Chambretaud, le bourg Code Sandre : 0485048S0002	-	-
Station de Chanverrie – La Verrie - Le Coudreau Code Sandre : 0485302S0001	47.893	54.179
Station de Chanverrie – La Verrie - Pôle du Landreau Code Sandre : 0485302S0002	-	-
Station de la Gaubretière - Rte des Landes-Genusson Code Sandre : 0485097S0002	-	-
Station de la Gaubretière - Les Gâts Code Sandre : 0485097S0003	13.851	27.326
Station des Landes-Genusson - Route de Saint Symphorien Code Sandre : 0485119S0001	19.837	20.296
Station de Mortagne-sur-Sèvre - Gazeau-Evrunes Code Sandre : 0485151S0007	77.48	81.316
Station d'épuration St Hilaire de Mortagne Code Sandre : 0485151S0008	10.746	12.017
Station de Saint-Aubin-des-Ormeaux - route de Saint-Martin-des-Tilleuls Code Sandre : 0485198S0001	-	-
Station de Saint-Laurent-sur-Sèvre - ZA du bois Chabot Code Sandre : 0485238S0006	-	-
Station de Saint-Laurent-sur-Sèvre - La Pârie Code Sandre : 0485238S0007	79.420	75.564
Station de Saint-Malo-du-Bois - Poupet Code Sandre : 0485240S0002	-	-
Station de Saint-Malo du Bois - Est Code Sandre : 0485240S0003	16.756	21.73
Station de Saint-Martin-des-Tilleuls - Route des Landes-Genusson Code Sandre : 0485247S0001	-	-
Station de Tiffauges - le bourg Code Sandre : 0485293S0002	25.4	27,38
Station de Treize Vents - Route de Mallièvre Code Sandre : 0485296S0001	-	-
Total des boues produites	291.38	319.808

1.10.2. *Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration*

Boues évacuées entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
Station de Chanverrie – Chambretaud, La Palardière Code Sandre : 0485048S0001	0	0
Station de Chanverrie - Chambretaud, le bourg Code Sandre : 0485048S0002	0	0
Station de Chanverrie – La Verrie, le Coudreau Code Sandre : 0485302S0001	46.803	51.09
Station de Chanverrie - Pôle du Landreau Code Sandre : 0485302S0002	0	0
Station de la Gaubretière - Rte des Landes-Genusson Code Sandre : 0485097S0002	0	0
Station de la Gaubretière - Les Gâts Code Sandre : 0485097S0003	31.3	24.14
Station des Landes-Genusson - Route de Saint Symphorien Code Sandre : 0485119S0001	23.96	23.31
Station de Mortagne-sur-Sèvre - Gazeau-Evrunes Code Sandre : 0485151S0007	76.36	81.23
Station de St Hilaire de Mortagne Code Sandre : 0485151S0008	10.25	0
Station de Saint-Aubin-des-Ormeaux - route de Saint-Martin-des-Tilleuls Code Sandre : 0485198S0001	0	0
Station de Saint-Laurent-sur-Sèvre - ZA du bois Chabot Code Sandre : 0485238S0006	0	0
Station de Saint-Laurent-sur-Sèvre - La Pârie Code Sandre : 0485238S0007	185.14	89.25
Station de Saint-Malo-du-Bois - Poupet Code Sandre : 0485240S0002	0	0
Station de St Malo du Bois – Est, Puy Moisson Code Sandre : 0485240S0003	19.55	23.28
Station de St Martin-des-Tilleuls - Route des Landes-Genusson Code Sandre : 0485247S0001	0	0
Station de Tiffauges - le bourg Code Sandre : 0485293S0002	25.4	27.38
Station de Treize Vents - Route de Mallièvre Code Sandre : 0485296S0001	0	0
Total des boues évacuées	418.77	319.68

1.11. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).
Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)

- Cas général : maison individuelle

Au 01/01/2022 : 900 €
Au 01/01/2023 : 1 000 €

(1) Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Participation aux frais de branchement eaux usées :

sur réseau existant		sur réseau neuf	
1 branchement (EU ou EP)	2 branchements (EU et EP, 2EU, 2EP)	1 branchement (EU ou EP)	2 branchements (EU et EP, 2EU, 2EP)
1 600,00 € HT	2 250,00 € HT	1 000,00 € HT	1 500 € HT

- 1 125,00 € HT la participation pour chaque branchement supplémentaire sur réseau existant à compter du 3è branchement, à compter du 1er janvier 2022 ;
- 100 € HT du ml supplémentaire si branchement supérieur à 7 ml applicable en plus du forfait branchement, à compter du 1er janvier 2022.

	Au 01/01/2021		Au 01/01/2022	
	Part collectivité	Part fermière	Part collectivité	Part fermière
Chanverrie - Chambretaud et pôle du Landreau, La Gaubretière, Les Landes-Genusson, Mallièvre, Saint-Malo-du-Bois, Saint-Martin-des-				
Part fixe (€ HT)	20,60 €	20,815 €	20,91 €	21,22 €
Part proportionnelle (€ HT)	1,0100 €	0,6220 €	0,990 €	0,6360 €
Chanverrie - La Verrie				
Part fixe (€ HT)	15,20 €	20,815 €	16,72 €	21,22 €
Part proportionnelle (€ HT)	<40m3: 0,79€ > 40 m3: 1,241€	0,6220 €	<40m3 : 0,814€ > 40 m3 : 1,173€	0,6360 €
Mortagne-sur-Sèvre				
Part fixe (€ HT)	20,6	20,815 €	20,91 €	21,22 €
Part proportionnelle (€ HT)	<40m3: 0,528€ > 40 m3: 1,00€	0,6220 €	<40m3 : 0,607€ > 40 m3 : 1,00€	0,6360 €
Saint-Aubin-des-Ormeaux				
Part fixe (€ HT)	14,85 €	20,815 €	17,82 €	21,22 €
Part proportionnelle (€ HT)	0,6867 €	0,6220 €	0,735 €	0,6360 €
Saint-Laurent-sur-Sèvre				
Part fixe (€ HT)	10,20 €	20,20 €	11,22 €	21,22 €
Part proportionnelle (€ HT)	1,0098 €	0,4801 €	0,929 €	0,6360 €
Taxe sur la modernisation des réseaux de collecte : 0,16 € du m3 jusqu'au 31 12 2024				
Taux de TVA, 10 %				

Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.
Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 9/11/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 10/11/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif.
- Délibération du 9/11/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant la participation aux frais de branchement.

1.12. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture d'assainissement type - commune de Chanverrie, Chambretaud et pôle du Landreau, La Gaubretière, Les Landes-Genusson, Mallièvre, Saint-Malo-du-Bois, Saint-Martin-des-Tilleuls, Tiffauges et Treize-Vents			
120	au 01/01/2022	au 01/01/2023	Variation en %
Part collectivité			
Part fixe annuelle	20,91 €	21,22 €	1,48%
Part proportionnelle	118,80 €	116,40 €	-2,02%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	139,71 €	137,62 €	-1,50%
Part fermière			
Part fixe annuelle	21,22 €	22,38 €	5,47%
Part proportionnelle	76,32 €	80,52 €	5,50%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant au délégataire	97,54 €	102,90 €	5,50%
Taxes et redevances			
Redevance sur la modernisation des réseaux de collecte (Agenc	19,20 €	19,20 €	0,00%
TVA	25,65 €	25,97 €	1,28%
Montant des taxes et redevance pour facture de 120 m3	44,85 €	45,17 €	0,73%
TOTAL	282,10 €	285,69 €	1,28%
Prix TTC au m3	2,35 €	2,38 €	1,28%

Facture d'assainissement type - commune de Chanverrie, La Verrie			
120	au 01/01/2022	au 01/01/2023	Variation en %
Part collectivité			
Part fixe annuelle	16,72 €	18,39 €	9,99%
Part proportionnelle	126,40 €	119,80 €	-5,22%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	143,12 €	138,19 €	-3,44%
Part fermière			
Part fixe annuelle	21,22 €	22,38 €	5,47%
Part proportionnelle	76,32 €	80,52 €	5,50%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant au délégataire	97,54 €	102,90 €	5,50%
Taxes et redevances			
Redevance sur la modernisation des réseaux de collecte (Agence d	19,20 €	19,20 €	0,00%
TVA	25,99 €	26,03 €	0,17%
Montant des taxes et redevance pour facture de 120 m3	45,19 €	45,23 €	0,10%
TOTAL	285,85 €	286,32 €	0,17%
Prix TTC au m3	2,38 €	2,39 €	0,17%

Facture d'assainissement type - commune de Mortagne-sur-Sèvre			
120	au 01/01/2022	au 01/01/2023	Variation en %
Part collectivité			
Part fixe annuelle	20,91 €	21,22 €	1,48%
Part proportionnelle	104,28	100,72	-3,41%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	125,19 €	121,94 €	-2,60%
Part fermière			
Part fixe annuelle	21,22	22,38 €	5,47%
Part proportionnelle	76,32	80,52 €	5,50%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant au délégataire	97,54	102,90 €	5,50%
Taxes et redevances			
Redevance sur la modernisation des réseaux de collecte (Agence	19,2	19,2	0,00%
TVA	24,19 €	24,40 €	0,87%
Montant des taxes et redevance pour facture de 120 m3	43,393	43,604	0,49%
TOTAL	266,12 €	268,44 €	0,87%
Prix TTC au m3	2,22 €	2,24 €	0,87%

Facture d'assainissement type - commune de Saint-Aubin-des-Ormeaux			
120	au 01/01/2022	au 01/01/2023	Variation en %
Part collectivité			
Part fixe annuelle	17,82 €	18,89 €	6,00%
Part proportionnelle	88,20 €	93,48 €	5,99%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	106,02 €	112,37 €	5,99%
Part fermière			
Part fixe annuelle	21,22 €	22,38 €	5,47%
Part proportionnelle	76,32 €	80,52 €	5,50%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant au délégataire	97,54 €	102,90 €	5,50%
Taxes et redevances			
Redevance sur la modernisation des réseaux de collecte (Agence	19,20 €	19,20 €	0,00%
TVA	22,28 €	23,45 €	5,26%
Montant des taxes et redevance pour facture de 120 m3	41,48 €	42,65 €	2,82%
TOTAL	245,04 €	257,92 €	5,26%
Prix TTC au m3	2,04 €	2,15 €	5,26%

Facture d'assainissement type - commune de Saint-Laurent-sur-Sèvre			
120	au 01/01/2022	au 01/01/2023	Variation en %
Part collectivité			
Part fixe annuelle	11,22 €	14,59 €	30,04%
Part proportionnelle	111,48 €	109,20 €	-2,05%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	122,70 €	123,79 €	0,89%
Part fermière			
Part fixe annuelle	21,22 €	22,38 €	5,47%
Part proportionnelle	76,32 €	80,52 €	5,50%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant au délégataire	97,54 €	102,90 €	5,50%
Taxes et redevances			
Redevance sur la modernisation des réseaux de collecte (1)	19,20 €	19,20 €	0,00%
TVA	23,94 €	24,59 €	2,69%
Montant des taxes et redevance pour facture de 120 m3	43,14 €	43,79 €	1,49%
TOTAL	263,38 €	270,48 €	2,69%
Prix TTC au m3	2,19 €	2,25 €	2,69%

Le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix /m³ au 01/01/2022	Prix /m³ au 01/01/2023
Chanverrie – Chambretaud et pôle du Landreau	2,35 €	2,38 €
Chanverrie – La Verrie	2,38 €	2,39 €
La Gaubretière	2,35 €	2,38 €
Les Landes-Genusson	2,35 €	2,38 €
Mallièvre	2,35 €	2,38 €
Mortagne-sur-Sèvre	2,22 €	2,24 €
Saint-Aubin-des-Ormeaux	2,04 €	2,15 €
Saint-Laurent-sur-Sèvre	2,19 €	2,25 €
Saint-Malô-du-Bois	2,35 €	2,38 €
Saint-Martin-des-Tilleuls	2,35 €	2,38 €
Tiffauges	2,35 €	2,38 €
Treize-Vents	2,35 €	2,38 €

La facturation est effectuée avec une fréquence : semestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

L'objectif est de tendre à une homogénéisation des tarifs à l'horizon 2026.

1.13. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 **en €**	Exercice 2022 **en €**
Redevance eaux usées*	1 319 181,19 **€**	1 142 133,**00 €**
Travaux	19 834,6**0 €**	37 **350,00 €**
Participation assainissement collectif	37 030,**00 €**	106 **240,00 €**
Autres recettes / Subv. Et participat° collectivités et atténuations de charges	0,**00 €**	0,**00 €**
Autres produits exceptionnels : résultat d'exploitation suite au transfert de compétence	0,**00 €**	0,**00 €**
Total des recettes	1 376 045,79	1 285 **723,69 €**

'* y compris les produits rattachés.

Recettes globales : Total des recettes 31/12/2022 : 1 285 723,69 €.

Indicateurs de performance

1.14. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est 100 % des abonnés potentiels.

1.15. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		Contrat SAUR	
	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions *(1)*	——	12
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		——	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		74.88 %	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions *(2)*	88.52 %	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions *(3)*	34.63 %	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux *(4)*	oui : 10 points non : 0 point	non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	——	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	70

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.
Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15
(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

1.16. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour **l'exercice 2022**	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Station de Chanverrie – Chambretaud, La Palardière	40.5	100	100
Station de Chanverrie - Chambretaud, le bourg	54.53	100	100
Station de Chanverrie – La Verrie, le Coudreau	449.24	100	100
Station de Chanverrie - Pôle du Landreau	50.453	100	100
Station de la Gaubretière - Rte des Landes-Genusson	43.05	100	100
Station de la Gaubretière - Les Gâts	86.64	100	100
Station des Landes-Genusson - Route de Saint Symphorien	148.12	100	100
Station de Mortagne-sur-Sèvre - Gazeau-Evrunes	297.72	100	100
Station de St Hilaire de Mortagne	73.55	100	100
Station de Saint-Aubin-des-Ormeaux - route de Saint-Martin-des-Tilleuls	59.7	100	100
Station de Saint-Laurent-sur-Sèvre - ZA du bois Chabot	- Pas eu de bilan en 2022	100	100
Station de Saint-Laurent-sur-Sèvre - La Pârie	439.63	0	0
Station de Saint-Malo-du-Bois - Poupet	27.82	100	100
Station de Saint-Malo du Bois - Est	107.31	100	100
Station de Saint-Martin-des-Tilleuls - Route des Landes-Genusson	121.56	100	100
Station de Tiffauges - le bourg	31.84	100	100
Station de Treize Vents - Route de Mallièvre	46.51	100	100
Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j	2078.17	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100

1.17. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour **l'exercice 2022**	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Station de Chanverrie – Chambretaud, La Palardière	40.5	0	100
Station de Chanverrie - Chambretaud, le bourg	54.53	100	100
Station de Chanverrie – La Verrie, le Coudreau	449.24	100	100
Station de Chanverrie - Pôle du Landreau	50.453	100	100
Station de la Gaubretière - Rte des Landes-Genusson	43.05	100	100
Station de la Gaubretière - Les Gâts	86.64	100	100
Station des Landes-Genusson - Route de Saint Symphorien	148.12	100	100
Station de Mortagne-sur-Sèvre - Gazeau-Evrunes	297.72	100	100
Station de St Hilaire de Mortagne	73.55	100	100
Station de Saint-Aubin-des-Ormeaux - route de Saint-Martin-des-Tilleuls	59.7	100	100
Station de Saint-Laurent-sur-Sèvre - ZA du bois Chabot	- Pas eu de bilan en 2022	100	/
Station de Saint-Laurent-sur-Sèvre - La Pârie	439.63	100	100
Station de Saint-Malo-du-Bois - Poupet	27.82	100	100
Station de Saint-Malo du Bois - Est	107.31	100	100
Station de Saint-Martin-des-Tilleuls - Route des Landes-Genusson	121.56	100	100
Station de Tiffauges - le bourg	31.84	100	100
Station de Treize Vents - Route de Mallièvre	46.51	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100.

1.18. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour **l'exercice 2022**	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Station de Chanverrie – Chambretaud, La Palardière	40.5	100	100
Station de Chanverrie - Chambretaud, le bourg	54.53	100	100
Station de Chanverrie – La Verrie, le Coudreau	449.24	100	100
Station de Chanverrie - Pôle du Landreau	50.453	100	100
Station de la Gaubretière - Rte des Landes-Genusson	43.05	100	100
Station de la Gaubretière - Les Gâts	86.64	100	100
Station des Landes-Genusson - Route de Saint Symphorien	148.12	100	100
Station de Mortagne-sur-Sèvre - Gazeau-Evrunes	297.72	100	0
Station de St Hilaire de Mortagne	73.55	100	100
Station de Saint-Aubin-des-Ormeaux - route de Saint-Martin-des-Tilleuls	59.7	100	0
Station de Saint-Laurent-sur-Sèvre - ZA du bois Chabot	- Pas eu de bilan en 2022	100	/
Station de Saint-Laurent-sur-Sèvre - La Pârie	439.63	100	100
Station de Saint-Malo-du-Bois - Poupet	27.82	100	100
Station de Saint-Malo du Bois - Est	107.31	100	100
Station de Saint-Martin-des-Tilleuls - Route des Landes-Genusson	121.56	100	0
Station de Tiffauges - le bourg	31.84	0	0
Station de Treize Vents - Route de Mallièvre	46.51	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 78

1.19. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station de Chanverrie – Chambretaud, La Palardière :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		Néant

Station de Chanverrie – Chambretaud, Le Bourg :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Évacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		Néant

Station de Chanverrie, - La Verrie, Le Coudreau :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	51.09
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		51.09

Station de Chanverrie, pôle du Landreau :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		Néant

Station de la Gaubretière - Rte des Landes Genusson :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		Néant

Station de la Gaubretière - Les Gâts :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	24.14
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Évacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		24.14

Station des Landes-Genusson - Route de Saint Symphorien :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	23.31
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		23.31

Station d'épuration St Hilaire de Mortagne :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		Néant

Station de Mortagne-sur-Sèvre - Gazeau-Evrunes :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	81.23
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		81.23

Station de Saint-Aubin des ormeaux - route de Saint-Martin-des-Tilleuls :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		Néant

Station de Saint-Laurent-sur-Sèvre, ZA du bois Chabot :

Filières mises en **œuvre**		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		Néant

(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Station de Saint-Laurent-sur-Sèvre - La Pârie :

Filières mises en **œuvre**		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	89.25
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		89.25

Station de Saint-Malo-du Bois -Est :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	23.28
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		23.28

Station de Saint-Malo-du-Bois - Poupet :

Filières mises en **œuvre**		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		Néant

Station de Saint-Martin-des-Tilleuls - Route des Landes-Genusson :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		Néant

Station de Tiffauges - le bourg :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	27.38
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		27.38

Station de Treize Vents - Route de Mallièvre :

Filières mises en **œuvre**		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		Néant

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100%.

Financement des investissements

1.20. Montants financiers

	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire (mandats émis + restes à réaliser)	2 534 255.00 €
Montants des subventions en €	532 690.00 €
Montants des contributions du budget général en €	0.00 €

1.21. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 915 191.47 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	216 706.23 €
	en intérêts	40 697.06 €

1.22. Amortissements

Pour l'exercice 2022,

- Dotation aux amortissements, immobilisations incorporelles et corporelles : 683 893.18 €
- Quote-part subventions investissements : 208 370.35 €.

1.23. Opérations réalisées ou en cours en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Opérations réalisées ou ayant débutées en 2022	Montants mandatés
Chanverrie, station d'épuration	91 456,00 €
Réhabilitation de réseaux, Chanverrie (rues du bocage et de la lande)	41 585,00 €
Réhabilitation de réseaux, Chanverrie, rues des chouans, de l'élu, Notre Dame	4 435,00 €
Réhabilitation de réseaux, Les Landes-Genusson (parking Nauleau)	30 176,00 €
Réhabilitation de réseaux, St Laurent-sur-Sèvre (PR de la parie, rues de la terrasse, du coteau)	9 045,00 €
Réhabilitation de réseaux, St Malo-du-Bois (rue de la vallée, Poupet),	5 189,00 €
Réhabilitation de réseaux, Mortagne-sur-Sèvre (rue Léo Baekeland, partie)	2 117.00 €
Mise en séparatif des réseaux, Tiffauges (Grande rue, partie basse, et rue des quatre vents, rues St Aubin, du lazaret et du calvaire)	46 676.00 €
Réhabilitation du réseau, Tiffauges (rue du pont vieux)	4 155,00
Réhabilitation de réseaux, Treize-Vents (rues des écoles, de la vieille fontaine, de la colonne…),	73 869,00 €
Fin d'opérations d'équipements ou fin d'opération (début d'opération)	173,00 €
Branchements (dont mise en conformité sur le domaine public)	50 425,00 €
Extensions du réseau à Chanverrie (rue des écoles)	2 690,00 €
Extensions de réseaux à Mortagne-sur-Sèvre (rue de Bel Air, le grand logis)	21 730,00 €
Schéma directeur d'assainissement et études de zonage	3 422,00 €
Audit de la lagune du Landreau	1 730,00 €
TOTAL	388 873,00 €

1.24. Projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Montants prévisionnels
Schéma Directeur d'Assainissement et étude de zonage	436 303 €
Travaux sur station d'épuration, Chanverrie	1 715 701 €
Réhabilitation de réseaux, Chanverrie (allée de Tassigny, rues des chouans, l'élu et Notre Dame)	224 268 €
Réhabilitation de réseaux, Les Landes-Genusson (rue d'Auvergne)	78 000 €
Réhabilitation de réseaux, Mortagne-sur-Sèvre (rue Léo Baekeland),	61 277 €
Réhabilitation de réseaux, St Laurent-sur-Sèvre (PR de la parie, rues de la terrasse, du coteau, secteur du complexe sportif)	307 719 €
Réhabilitation de réseaux, St Malo-du-Bois (rue de la vallée, Poupet),	142 361 €
Mise en séparatif, Tiffauges (Grande rue et rue des 4 vents)	14 406 €
Mise en séparatif, Tiffauges (rues St Aubin, du Lazaret et du calvaire)	242 346 €
Extension de réseau, Treize-Vents (Beauregard)	41 316 €
Branchements	32 000 €

Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

1.25. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créance.

1.26. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Néant

Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2022
	Indicateurs descriptifs des services	
D201.0	Nombre d'abonnés desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	11 418
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	9
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	317.82
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	2.15 € à 2.39 € TTC
	Indicateurs de performance	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	70
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	78 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0 €

ANNEXE – Note d'information sur les redevances de l'agence de l'eau Loire Bretagne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau Loire-Bretagne

Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m³ (Sispea - données agrégées disponibles - 2019).

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_eldeau.zip/4

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

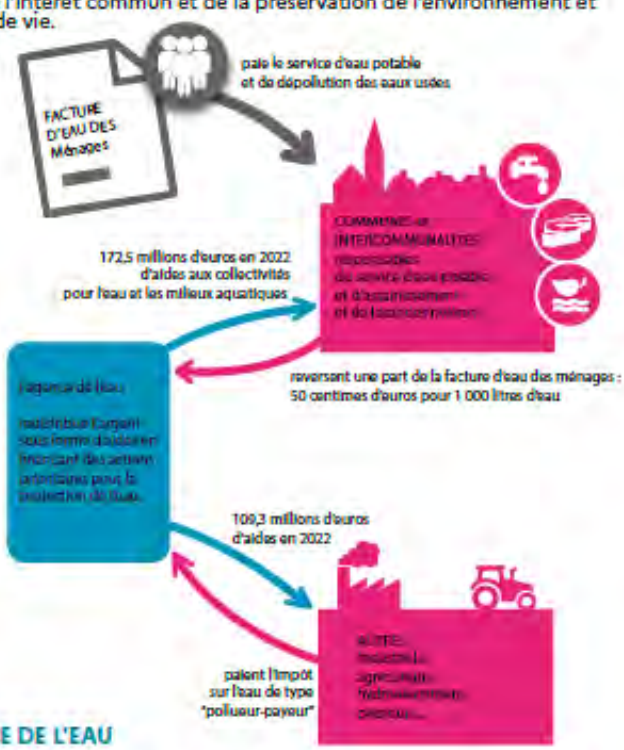

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS > des réponses à vos questions :** https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions

Ed. mars 2023

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 374 millions d'euros dont plus de 243 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne

100 € de redevances émises par l'agence de l'eau en 2022

- **0,65 €** de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés
- **3,28 €** de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés
- **65,13 €** de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)
- **11,30 €** de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits
- **0,59 €** de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs
- **1,89 €** de redevance cynégétique payé par les chasseurs
- **1,66 €** de redevance de prélèvement payés par les irrigants
- **6,25 €** de redevance de prélèvement payés par les activités économiques
- **9,25 €** de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) • source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2022 est la quatrième année du 11e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.

100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2022

- **3,18 €** aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle
- **41 €** aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie
- **14,12 €** pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages
- **3,73 €** aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable
- **11,46 €** pour la gestion quantitative et les économies d'eau
- **19,04 €** principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques
- **7,47 €** pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

En 2022, près de 107 millions d'euros d'aides, soit 40 % des aides de l'agence de l'eau Loire-bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...

NOMBRE D'HABITANTS CONCERNÉS PAR LES ACTIONS INTERNATIONALES	325 000
POURCENTAGE DU PROGRAMME CONSACRÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	40 %
NOMBRE DE CAPTAGES PRIORITAIRES AIDÉS	181
MONTANT (EN MILLIONS D'€) DES AIDES APPORTÉES AUX AGRICULTEURS (MAEC, BIO, PSE)*	38,2
NOMBRE DE KM DE COURS D'EAU RESTAURÉS	809
NOMBRE D'HECTARES DE ZONES HUMIDES ENTRETENUS, RESTAURÉS OU ACQUIS	1 239
NOMBRE DE STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES AIDÉES QUI RÉPONDENT AUX OBJECTIFS DU SDAGE	53
MASSE EN KG DE SUBSTANCES DANGEREUSES ÉLIMINÉE PAR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	17 573

* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 40 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 100 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 270 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 3 mars 2022, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 336 communautés de communes, près de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique
Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Karala - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne (siège)
9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire
9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Délégation Maine-Loire-Océan
→ Site de Nantes (dép. 44 - 49 - 85)
1 rue Eugène Varlin - CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
→ Site du Mans (dép. 49 - 50 - 53 - 61 - 72)
17 rue Jean Grémillon - CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin
7 rue de la Godiette - CS 20040
86282 SAINT-BENOÎT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont
19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud - CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr
& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr